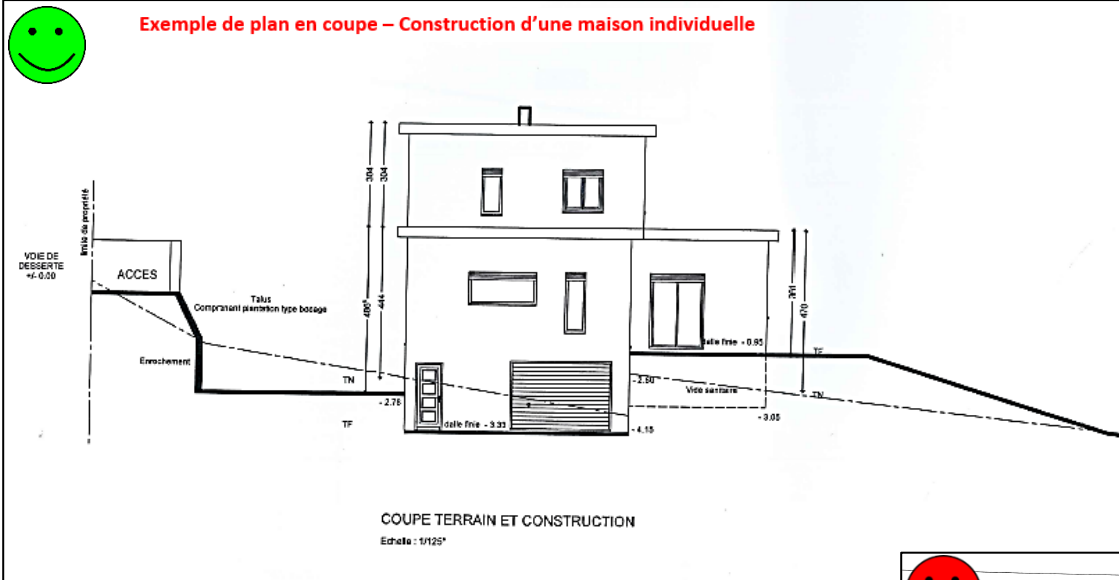


Pourquoi dois-je fournir un plan en coupe ?

Le plan en coupe permet de comprendre l'implantation et les incidences de mon projet par rapport au profil du terrain sur lequel je souhaite le réaliser.

Comment réaliser un plan en coupe ?

La présentation du plan en coupe n'est pas réglementée à partir du moment où les informations nécessaires y sont indiquées.



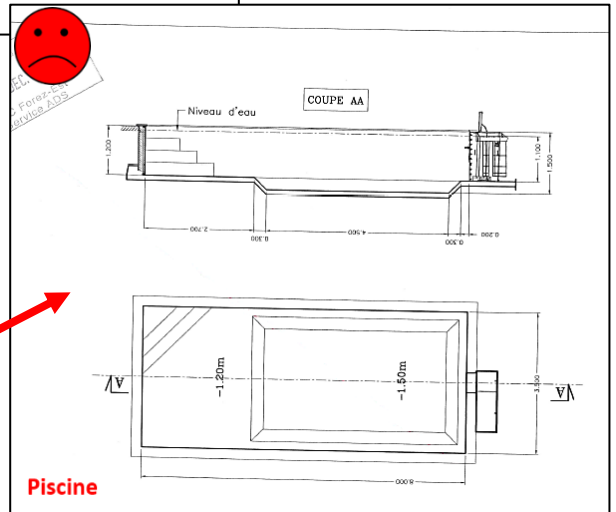
Le plan en coupe est une pièce obligatoire pour toutes les demandes de permis de construire et pour tous les projets susceptibles d'avoir une incidence sur le terrain (piscine par exemple)

Quelles sont les informations à indiquer sur le plan en coupe ?

- La construction souhaitée
- La courbe de niveau du terrain avant travaux (terrain naturel)
- La courbe de niveau du terrain après travaux (terrain fini)
- La hauteur et la profondeur de la construction
- L'échelle

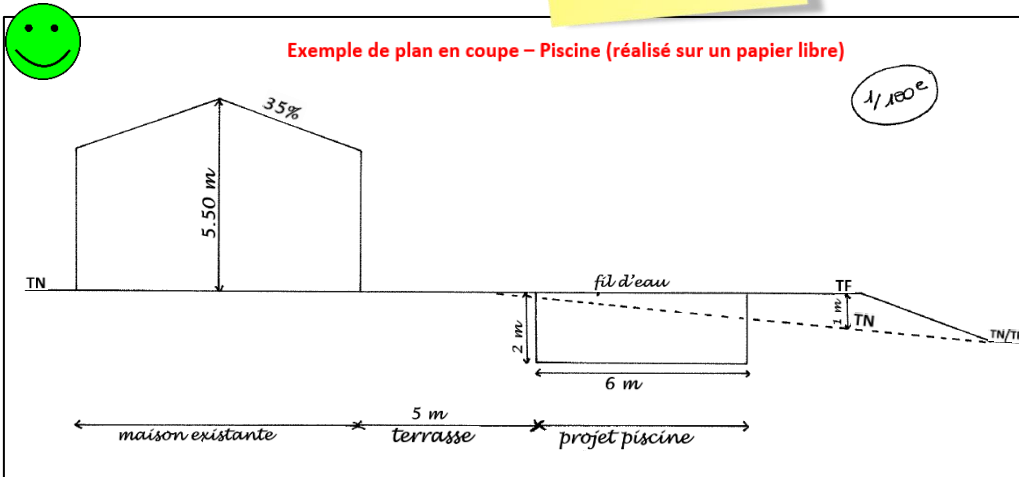
Plan en coupe à proscrire !!

- Pas d'échelle
- Pas de courbe de niveau du terrain



RISQUE D'INONDATION
Si votre terrain est situé en zone inondable, pensez à indiquer les cotes altimétriques NGF

Ne pas oublier !!!
La cotation du plan en coupe est indispensable



Astuces

- ✓ La coupe choisie doit être la plus pertinente en fonction du projet et du profil du terrain.
- ✓ Plusieurs plans en coupe peuvent être fournis si besoin.